



Communiqué

Paris, le 28 avril 2025

« La santé mentale au travail : priorités et actions de préventions »

Dans un contexte où la santé mentale est de plus en plus reconnue comme un enjeu majeur pour le bien-être des agents et l'efficacité des services publics, il est impératif d'agir pour promouvoir des initiatives de prévention et de soutien.

Un Enjeu Crucial :

La santé mentale des agents est un facteur déterminant pour assurer un service de qualité aux citoyens. Les conditions de travail, le stress, les risques psychosociaux et l'isolement peuvent avoir des répercussions significatives sur la santé mentale des agents. Il est donc essentiel de créer un environnement de travail favorable qui inclut des mesures de prévention efficaces.

Actions de Prévention :

1. Sensibilisation et formation :

- Organiser des sessions de sensibilisation sur la santé mentale pour tous les agents, afin de déstigmatiser les discussions autour de ce sujet et d'informer sur les ressources disponibles.
- Former les responsables et les managers à identifier les signes de détresse psychologique et à adopter des comportements bienveillants.

2. Mise en place de ressources de soutien :

- Établir des partenariats avec des professionnels de la santé mentale pour offrir un soutien psychologique aux agents, notamment par le biais de lignes d'écoute et de consultations.
- Créer un réseau de pairs pour faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre collègues.

3. Promotion de l'équilibre Vie pro/Vie perso :

- Encourager des pratiques de travail flexibles et la prise de congés pour permettre aux agents de se ressourcer et d'équilibrer leur vie professionnelle et personnelle.
- Mettre en avant l'importance de la déconnexion en dehors des heures de travail pour éviter le surmenage.

4. Évaluation et Suivi :

- Réaliser des enquêtes régulières pour évaluer le bien-être des agents et identifier les points d'amélioration dans l'organisation du travail.
- Suivre les actions mises en place et évaluer leur impact sur la santé mentale des agents.

Un engagement collectif :

La promotion de la santé mentale au travail est une responsabilité partagée qui implique non seulement la direction, mais également chaque agent. Ensemble, nous pouvons créer un climat de confiance et de soutien, propice à l'épanouissement professionnel et personnel.

Conclusion

Pour l'UNSA-AAF, la santé mentale est un pilier fondamental de la qualité de vie au travail. En mettant en œuvre des actions de prévention adaptées, nous contribuerons à construire une fonction publique résiliente, engagée et soucieuse du bien-être de ses agents.

L'UNSA-AAF participera et continuera de formuler des propositions concrètes pour atteindre rapidement le niveau de protection dû à l'ensemble des agents du MASA.